

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 7 (1919)

Heft: 84

Artikel: L'idée marche...

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-254950>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 3.75
 ETRANGER... • 4.50
 Le Numéro.... • 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
 Compte de Chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

La case, par an Fr. 25.—
 2 cases. • • 45.—
 1 case et demie • 35.—

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (2 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: L'Idée marche...: E. GD. — Les revendications féministes et la Société des Nations: Chrystal MACMILLAN. — Lettre aux Chambres et au Conseil fédéral. — De-ci, de-là... — Les femmes et la chose publique: chronique parlementaire vaudoise: Lucy DUTOIT. — A travail égal, salaire égal (suite): E. GD. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines.

L'IDÉE MARCHE...

Après vingt-deux mois de méditation, le Conseil d'Etat bâlois a remis, le 11 septembre dernier, au Grand Conseil de ce canton, le rapport dont il avait été chargé sur le suffrage intégral des femmes, électorat et éligibilité. Et ce rapport conclut en faveur de notre revendication.

Sans enthousiasme. Le Conseil d'Etat est très loin de s'emballer sur la question, mais comme il en sent la réalisation inévitable à bref délai, il est trop sage et trop circonspect pour se mettre en travers d'un mouvement irrésistible. Ni le principe de justice, ni la vérité démocratique de notre revendication ne l'émeuvent. Ce sont des considérations d'ordre beaucoup plus pratique. L'argument économique, en première ligne: Bâle comptait en effet, lors du dernier recensement, 17.805 femmes exerçant une profession, dont 3588 seulement étaient mariées, 11.971 étant célibataires et 2246 veuves ou divorcées. Ces chiffres sont éloquents.

Eten second lieu, le prudent Conseil d'Etat craint la révolution: il se rappelle en effet que, vers 1830, le régime paternel établi par la Restauration sur les paysans auxquels on refusait l'égalité des droits a été renversé à coups de fusil, la séparation creusée entre la ville et la campagne, et il ne voudrait pas — ce sont ses propres expressions — < que Bâle fit au XX^{me} siècle une expérience analogue. Si nous tenons à éviter un ressentiment amer chez les femmes, il nous faut agir autrement que nos ancêtres, et savoir à temps nous décider pour la reconnaissance de nouveaux droits. > C'est la première fois que nous entendons formuler pareil argument à notre égard, et nous ne pouvons nous empêcher de le trouver non seulement amusant, mais aussi assez significatif de l'importance prise par notre mouvement.

Nous devons d'ailleurs, nous toutes, dont les Grands Conseils cantonaux sont nantis de motions et de projets de loi sur le suffrage, de la reconnaissance au Conseil d'Etat bâlois. Il renoue la chaîne du progrès en ne s'attardant pas peureusement, comme le voudraient certains de nos parlementaires, à l'échec neuchâtelois. C'est que, sans doute, il ne le considère pas plus que nous-mêmes comme un échec, mais comme le premier contact avec la grande masse électorale, et qu'il se rend fort bien compte qu'en déduire que tout mouvement suffragiste est mort et enterré pour longtemps en Suisse serait méconnaître singulièrement la marche des événements. Et il prend déjà ses mesures pour le cas où son projet serait adopté en demandant différentes

modifications constitutionnelles d'ordre pratique: que le chiffre de voix nécessaire pour une initiative populaire ou un referendum soit élevé de 1000 à 2000, et que, en vertu du règlement sur les élections au Conseil d'Etat, le mari et la femme ne puissent siéger à la fois dans ce corps. Quand en serons-nous là?

A Zurich, suivant la nouvelle donnée par un journal féministe de St-Gall, le Grand Conseil aurait décidé de recommander au peuple par 83 voix contre 74 l'adoption du suffrage féminin. C'est donc une nouvelle votation populaire en perspective.

Signalons encore la résolution votée le 13 septembre, à la suite d'une conférence de notre collaboratrice, M^{lle} Gerhard; par la Ligue suisse des Femmes abstinences, réunie à Bâle: < L'Assemblée générale de la Ligue voit dans le suffrage féminin une réforme utile au bien public en général et à l'abstinence en particulier, et elle décide d'accorder au mouvement pour le suffrage tout l'appui qu'elle jugera nécessaire. >

* * *

Grosse nouvelle de Norvège, où une femme, Fru Betty Kjelsberg, aurait été désignée pour représenter son pays dans le Conseil de la Ligue des Nations. C'est du moins ce qu'affirme le journal anglais, *The Common Cause*, toujours extrêmement bien renseigné, et le fait n'a d'ailleurs rien d'extraordinaire dans un pays où l'égalité des droits est absolument établie entre hommes et femmes. M^{me} Kjelsberg qui est bien connue dans les milieux féministes, exerce dans son pays, si nous ne faisons erreur, les fonctions d'inspectrice du travail.

A l'autre bout de l'Europe, et ceci moralement aussi bien que géographiquement parlant, en Espagne, on commence aussi à s'inquiéter des droits de la femme. Toujours, d'après *The Common Cause*, le ministre de l'Intérieur serait sur le point de soumettre au Cabinet un projet de réforme électorale comprenant la représentation proportionnelle et l'affranchissement des femmes âgées de plus de 23 ans. Il est intéressant de relever que, dans nombre de cas, ces deux réformes ont marché de pair... sauf chez nous, toutefois! — et l'exemple de l'Italie est assez frappant pour que d'autres nations latines le suivent. Un mouvement féministe s'est d'ailleurs dessiné depuis quelques années en Espagne: la publication régulière de la revue *Redención*, organe de la Ligue pour le progrès féminin en est la meilleure preuve. Et l'Union des Femmes espagnoles (présidente: marquise de Ter), a demandé son affiliation à l'Alliance internationale pour le Suffrage.

E. GD.